

EUROPE GUYANE

APP 2023

LÉROP LA KÉ ZOT



Fiche descriptive AAP Agro-alimentaire

**Objectif prioritaire 1 :
Europe plus compétitive
et plus intelligente**

**Thématique : Aide au développement du secteur
industriel de la filière agro-alimentaire.**

Favoriser le développement d'une nouvelle offre de produits transformés.

Territoire : Tout le territoire guyanais

**Priorité 1.1. Consolider les
filières et accompagner
l'émergence d'activités
d'avenir favorables à la
croissance et l'emploi**

Bénéficiaires potentiels :

- TPE/PME du secteur agro-alimentaire
- Groupements d'entreprises

Enveloppe prévisionnel du projet en coût total :

300 000 euros en coût total minimum sauf pour les projets de 1er transformation agricole dont le plancher d'accès à l'aide est de 1,5 M€

Autofinancement minimum : 25%

Taux de cofinancement FEDER maximum : 60%

Montant maximum de l'aide FEDER : 500 000€ maximum

**Objectif spécifique 1.1 :
Développer et améliorer les
capacités de recherche et
d'innovation**

**Vous avez des questions : fonds-europeens@ctguyane.fr
Pour en savoir plus sur nos financements : www.europe-guyane.fr**



- Le cahier des charges sera disponible le 15 décembre 2023
- Le dépôt de la demande de subvention est 100% dématérialisée (Sur rendez-vous un accompagnement au dépôt en ligne peut vous être proposé)

www.europe-guyane.fr →

**Date de lancement de l'AAP :
15 décembre 2023**

**Date limite de réception des
candidature : 23 mai 2024**

